

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix, en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ., Chapitre C-27.1), a modifié le calendrier de ses séances ordinaires 2024. Le calendrier a été adopté à la résolution no.216-2024 lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 9 juillet 2024.

Le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- | | |
|--------------|---------------------------|
| - 16 janvier | - 09 juillet |
| - 06 février | - <u>20 août</u> |
| - 05 mars | - 03 septembre |
| - 02 avril | - 1 ^{er} octobre |
| - 07 mai | - 05 novembre |
| - 04 juin | - 03 décembre |

Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ., Chapitre C-27.1).

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 10^e jour du mois de juillet 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 10^e jour du mois de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juillet 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier